ANPDI
ASSOCIATION NATIONALE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT INTEGRE

Quartier Fatick Extension 2 villa n° 463, côté Station TOTAL ENERGIES ; Tel/Fax : (+221) 33 949 14 47
E-mail anpdisn@anpdisn.org

RAPPORT ANNUEL 2024

humundi SOS FAIM

ANPDI

SOLIDAGRO
Oogst samen met boeren in het Zuiden

SOMMAIRE

I. Contexte d'intervention 5

II. Objectifs de l'intervention 7

III. Niveau de mise en œuvre des interventions 7

3.1 Promotion d'un système alimentaire territorial durable 7

3.2 Promotion de l'agroécologie 18

3.3 Renforcement du développement économique local 19

3.4 Amélioration de la gouvernance territoriale 29

3.5 Promotion du Genre 35

IV. Perspectives 35

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des effectifs des écoles accompagnées dans le cadre des cantines scolaires 7

Tableau 2 : Répartition des quantités de produits locaux consommés par les cantines au 31 décembre 2024 9

Tableau 3 : Evolution des résultats scolaires des cantines accompagnées entre 2020 et 2024 11

Tableau 4 : Description/différenciation des UT lait 15

Tableau 5 : Quantité de lait de chèvres commercialisée par les UT 16

Tableau 6 : quantité de lait produite par les unités familiales 16

Tableau 7 : situation du fonds de développement territorial 20

Tableau 8 : porte feuille à risque du FDT 21

Tableau 9 : situation des crédits déboursés/remboursement du FEF 14 22

Tableau 10 : situation des remboursements du FEF 22

Tableau 11 : porte feuille à risque du FEF 23

Tableau 12 : portefeuille à risque du crédit agricole 23

Tableau 13 : situation des financements du crédit initial 24

Tableau 14 : synthèse financement fonds initial 25

Tableau 15 : évolution des remboursements du fonds initial 25

Tableau 16 : Portefeuille à risque sur le Fonds Initial 26

Tableau 17 : Portefeuille à risque par fonds 26

Tableau 18 : évolution des quantités d'amendes vendues par les UT anacarde 27

Tableau 19 : évolution du chiffres d'affaires des UT anacarde 27

Tableau 20 : compte d'exploitation des UT au 31 décembre 2024 28

Tableau 21 : Part des acteurs dans le financement du PAP 31

Tableau 22 : Part des acteurs dans le financement du PAP 31

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADIF Association pour le Développement Intégré de Fatick
AG Assemblée Générale
ANPDI Association Nationale des Programmes de Développement Intégré
ANSD Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARECAP Association Régionale des Eleveurs Caprins
ASC Association Sportive et Culturel
ASDES Association Sénégalaise pour un Développement Equitable et Solidaire
BE Bureau Exécutif
CA Crédit Agricole
CCC Cadre de Concertation Communal (CCC)
CFA Communauté financière africaine
CFEE Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CGE Comité de Gestion de l'Ecole
CLD Comité Local de Développement
CNCR Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CNDN Conseil National de Développement de la Nutrition
CT Collectivité Territoriale
CVD Comité Villageois de Développement
DEL Développement Economique Local
DRPE Direction de la Planification et de la réforme de l'éducation
EBE Excédent Brut d'Exploitation
EF Exploitation Familiale
ESA Enquête de Suivi de Situation Alimentaire
FAC Forum des Acteurs Communaux
FAO Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDT Fonds de Développement Territorial
FEF Fonds d'Entreprenariat Féminin
FI Fonds Initial
FONGIP Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FRGFTA Fédération des GIE de Femmes Transformatrices d'Anacarde
GIE Groupement d'intérêt Economique
GMSANE Groupe multisectoriel de l'alimentation et de la nutrition à l'École
GPF Groupement de Promotion Féminine
GRN Gestion des Ressources Naturelles
IA Inspection Académique
IEF Inspection de l'Education et de la Formation
KSD Keur Saloum Diané
KSG Keur Samba Gueye
LOASP Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale
MEC Mutuel d'Epargne et de Crédit
MECAP Modèle d'Elevage Caprin
MEN Ministère de l'Education National
NAT Nioro Alassane Tall
OCB Organisation Communautaire de Base
ODD Objectif de Développement Durable
OMD Objectif du Millénaire pour le Développement
OP Organisation de Producteur

OSC Organisation de la Société Civile
PAP Plan d'Action Prioritaire
PAR Portefeuille à Risque
PDC Plan de Développement Communal
PED Pays en voie de Développement
PLASEPRI Plateforme d'Appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie
PM Périmètre Maraicher
PNAS Politique National d'Alimentation Scolaire
PTF Partenaire Technique et Financier
RGPH Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SASS Système de Suivi den l'Alimentation Scolaire au Sénégal
SATD Système Alimentaire Territorialisé Durable
SND Stratégie Nationale de Développement
STD Service Technique Décentralisé
TAE Transition Agroécologique
TVA Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCAD Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UT Unité de Transformation

I. Contexte d'intervention

L'amélioration des conditions de vie des populations a toujours été un objectif majeur de la communauté internationale. En effet, les pays en développement (PED) comme le Sénégal sont confrontés à plusieurs défis d'ordre économique, social et environnemental. Pour relever ces défis, la communauté internationale s'est fixée en septembre 2000 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui sont remplacés depuis 2015 par les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces objectifs consignés dans le Programme 2030 pour le développement durable, tournent autour de la pauvreté, les inégalités, le climat, la dégradation de l'environnement, la prospérité et visent globalement à créer un monde plus juste, plus riche et plus durable.

A l'échelle nationale, le gouvernement s'active aussi pour créer les conditions d'un développement socioéconomique durable. A la faveur de la 3e alternance politique survenue en mars 2024, les nouvelles orientations en matière de développement s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement (SND) horizon 2050 en tant que cadre de référence des nouvelles autorités politiques. Dans les faits, une attention particulière est portée à la question de l'endogénéisation de l'économie et de la souveraineté alimentaire. Ainsi, les secteurs de l'agriculture et de l'élevage occupent une importante place dans la nouvelle stratégie de développement avec la perspective de réforme foncière, de la révision de la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP de 2006) et la mise en place de coopération communale sur l'ensemble du territoire national. Dans le même registre, le nouveau Gouvernement place la question de l'agroécologique au cœur de ses priorités avec une forte volonté d'intensifier les acquis de ces dernières années. Il est également prévu des réformes territoriales devant contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de la viabilité des territoires.

Ainsi, la nouvelle alternance vient renforcer le contexte politique et institutionnel favorable à l'intervention de l'ANPDI. En mettant le focus sur l'agriculture, l'élevage, l'agroécologie et la gouvernance territoriale. La nouvelle dynamique politique cadre avec les thématiques d'intervention des partenaires de l'ANPDI, HUMUNDI et SOLIDAGRO, qui financent les programmes de développement mis en œuvre dans la région naturelle du Sine-Saloum, spécifiquement dans les régions de Fatick et de Kaolack.

Les régions de Fatick et de Kaolack comptent une population totale de 2 247 129 hbts (RPGH5, 2023), soit 12,46% de la population nationale. Les femmes représentent la moitié de la population et les jeunes de moins de vingt ans constituent plus de 50 % ; la croissance démographique est forte avec un taux de croissance annuel de +3,3 %[1] et la population devrait doubler d'ici vingt ans si le rythme de croissance se maintient. Dans ces régions essentiellement rurales, les activités économiques sont dominées par l'agriculture et l'élevage qui peinent à nourrir la population et à générer des revenus conséquents en dépit de l'existence d'un fort potentiel de développement. En réalité, le Sine-Saloum souffre de plusieurs contraintes agro-climatiques et structurelles qui plombent son développement. Dans un contexte de crise environnementale, la région subit déjà fortement les effets du changement climatique qui accentuent la salinisation des terres et des eaux, la désertification, bref la dégradation des

[1] Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2016)

ressources naturelles et environnementales. Ce qui affecte déjà les moyens de subsistance des populations rurales. En effet, le taux de pauvreté moyen de la zone (moyenne des incidences de pauvreté entre les régions de Fatick et Kaolack) est de 45,35% alors que la moyenne nationale se situe à 37,8% (RGPH5 2023). La pauvreté dans la zone se manifeste, entre autres, par un score de consommation alimentaire faible surtout dans la région de Fatick. En effet, la consommation alimentaire s'élève à 4,7% en zone rurale avec une moyenne nationale de 4,1% de (ESA7, 2023). La région de Kaolack a moins de difficultés de cet ordre mais elle cache néanmoins des disparités importantes surtout au niveau de ses Collectivités territoriales rurales.

L'Acte III de la décentralisation a été présenté entre autres comme un moyen pour relever le niveau de développement des zones rurales et impulser une véritable dynamique de développement économique local par le truchement des filières agricoles, à travers la communalisation intégrale. Mais dans la réalité, la réforme s'est limitée à un changement de nom avec le passage d'anciennes communautés rurales à des Collectivités territoriales de plein exercice. Aujourd'hui, ces Collectivités territoriales rurales sont confrontées aux défis de la planification territoriale, de la mobilisation des ressources financières (les transferts de l'Etat représentant moins de 5,5% de la TVA), de la gestion des compétences transférées comme la gestion des ressources naturelles et le foncier, l'éducation, la planification territoriale. L'existence de nombreux défis liées à la gestion durable de ces ressources naturelles dans un contexte de changement climatique et de forte croissance démographique rend indispensable le renforcement des capacités des collectivités territoriales.

Sur les contraintes de développement énumérées ci-dessus, s'ajoutent le faible accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production et leur faible représentativité dans les instances de décision. Cet état de fait est causé par les réalités socioculturelles qui sont plus accentuées en milieu rural. Or, il est impossible aujourd'hui de parler de développement sans intégrer cette frange de la société qui représente 49,92% de la population de Kaolack et Fatick (ANSD/RGPH5 2023) et figure parmi les principaux acteurs du domaine agricole. Les régions de Fatick et Kaolack ne font pas exception. En effet, c'est une zone rurale où les femmes et les jeunes ont difficilement accès aux ressources de production. Malgré cela, ils constituent la main d'œuvre agricole et contribuent dans la limite de leurs ressources à l'économie territoriale. Pour contribuer à lever ces contraintes, l'ANPDI promeut le « genre » dans ses interventions avec le renforcement de capacités des femmes et des jeunes.

C'est donc dans ce contexte marqué par de forts enjeux territoriaux de développement (gouvernance territoriale, gestion des ressources territoriales, défis de l'économie locale, système alimentaire territorialisé, promotion du genre entre autres) que s'inscrivent les interventions de l'ANPDI pour la période 2022-2026. Il s'agit pour l'organisation et ses bailleurs belges (HUMUNDI et SOLIDAGRO qui financent la présente phase) de consolider les acquis obtenus lors de ces dernières années mais surtout d'intensifier (dans la région de Fatick) et d'étendre (dans le département de Kaolack) le processus de développement territorial qui repose sur une approche intégrée : la connaissance du territoire, l'animation du territoire et le financement d'initiatives économiques locales. Elle entend ainsi mobiliser les acteurs

politiques, les OP, les consommateurs et tous les autres acteurs territoriaux pour une co-construction du développement territorial.

II. Objectifs de l'intervention

Conformément aux orientations de son Plan stratégique, le principal objectif de l'ANPDI pour la période 2022-2026 est de contribuer au développement territorial des zones cibles. De manière spécifique, il s'agit de :

- Promouvoir un système alimentaire territorial durable ;
- Renforcer le développement économique local ;
- Améliorer la gouvernance territoriale.

Le genre et l'agroécologie comme axes transversaux contribuent à l'atteinte de l'objectif général à travers le soutien des couches vulnérables et la promotion de bonnes pratiques.

III. Niveau de mise en œuvre des interventions

Les résultats consécutifs aux réalisations de l'ANPDI nous permettent d'apprécier l'évolution des domaines thématiques dont la promotion d'un Systèmes Alimentaire Territorialisé Durable (SATD), le renforcement du Développement Economique Local (DEL) et l'amélioration de la gouvernance territoriale.

3.1 Promotion d'un système alimentaire territorial durable

A. L'alimentation scolaire

Le système alimentaire territorialisé durable promut par l'ANPDI est analysé ici à travers les cantines scolaires accompagnées. Il repose sur un dispositif d'approvisionnement rural-rural en produits locaux sains et nutritifs au profit des écoles. Pour cette année, les 22 cantines scolaires accompagnées dans les régions de Fatick et de Kaolack ont toutes fonctionné. Le tableau qui suit consigne les effectifs des différentes écoles.

Tableau 1 : Répartition des effectifs des écoles accompagnées dans le cadre des cantines scolaires

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	ECOLES	ANNEE SCOLAIRE 2023-2024			ANNEE SCOLAIRE 2024-2025		
		Effectifs	Filles	Garçons	Effectifs	Filles	Garçons
TOUBACOUTA	Némanding	218	115	103	249	118	131
	Sandicoly	182	94	88	184	102	82
	Dassilamé Sérère	174	82	92	162	84	78
Total Toubacouta		**574**	**291**	**283**	**595**	**304**	**291**
KEUR SAMBA GUEYE	Keur Sény Guèye	196	93	103	190	97	93
	Keur Samba Nosso	140	75	65	159	81	78
	Médina Djikoye	107	48	59	88	34	54
Total Keur Samba Gueye		**443**	**216**	**227**	**437**	**212**	**225**
TOTAL FOUNDIOUGNE		**1017**	**507**	**510**	**1032**	**516**	**516**
NIAKHAR	Sorokh	302	166	136	310	166	144
	Sagne	238	114	124	241	111	130
	Ndiémou Mack	237	121	116	241	133	108
Total Fatick		**777**	**401**	**376**	**792**	**410**	**382**
COLOBANE	EFA	371	184	187	367	190	177
	Khayane	91	53	38	98	57	41
	Gayna Mbar	225	141	84	232	134	98

	Diabel	195	123	72	205	130	75
Total Gossas		**882**	**501**	**381**	**902**	**511**	**391**
TOTAL FATICK/GOSSAS		**1659**	**902**	**757**	**1694**	**921**	**773**
DYA	Keur Ndéné Ndao	252	148	104	255	144	111
	Ngonsy	169	89	80	171	90	81
	Sikhane	155	70	85	145	65	80
Total Dya		**576**	**307**	**269**	**571**	**299**	**272**
NDIEBEL	Poukhame	195	100	95	178	93	85
	Ndalane Bambara	140	95	45	105	58	47
	Gowéthie	177	90	87	198	105	93
Total Ndiébel		**512**	**285**	**227**	**481**	**256**	**225**
THIOMBY	Khalambasse	347	166	181	346	172	174
	Keur Mary1	239	121	118	252	117	135
	Thioupane	297	154	143	278	141	137
Total Thiomby		**883**	**441**	**442**	**876**	**430**	**446**
TOTAL KAOLACK		**1971**	**1033**	**938**	**1928**	**985**	**943**
TOTAL GENERAL		**4647**	**2442**	**2205**	**4654**	**2422**	**2232**

Source : ANPDI, décembre 2024

Cette année 2024, les effectifs ont légèrement augmenté dans les écoles (0,15%). L'effectif total des 22 cantines scolaires s'élève à 4 654 élèves dont 52% de filles. Sur le plan numérique, le département de Kaolack représente 41% de l'effectif total, 22% pour celui de Foundiougne, 19% pour celui de Gossas et 17% pour Fatick. Ces différences numériques s'expliquent en partie par le nombre d'écoles par département.

Pour le lait, 4 266 litres ont été consommés dans les 22 cantines scolaires contre 2 508 en 2023 soit une augmentation de 1758 litres en valeur absolue et 70,10% en valeur relative. Sur ces quantités de lait consommées, la région de Fatick totalise 68% contre 78% en 2023 soit une baisse de 10%. Cela est en partie liée aux faibles quantités de lait positionnées par l'UT de Colobane au niveau des cantines.

En plus, l'augmentation graduelle des quantités de lait consommées dans les écoles de Ngothie a aussi participé à cette hausse. Elles sont passées de 541 litres en 2023 à 1 353 litres en 2024, soit une augmentation de 150%. Ces quantités de lait notées dans le Ngothie sont majoritairement dominées par le lait de vache même s'il est noté une évolution des quantités de lait de chèvre (259,45 litres soit 19,18%). L'introduction progressive du lait de chèvres dans les cantines est liée à la déconstruction des étiquettes sociales, son acceptabilité et son intérêt économique grâce aux sensibilisations menées. Aussi, les 9 écoles bénéficiaires dans le Ngothie ont réussi à intégrer le lait contre 7 en 2023. Au-delà du lait, d'autres plats locaux sont introduits dans les menus des cantines scolaires. Les quantités de produits locaux consommés dans les cantines sont consignées dans le tableau qui suit.

Tableau 2 : Répartition des quantités de produits locaux consommés par les cantines au 31 décembre 2024

Collectivités territoriales	Cantines/écoles	Nombre de jours de repas	Quantité de lait (L)	Quantité (kg)						Contribution en espèce/Elèves (F CFA)
				Légumes	Riz	Mil	Maïs	Arachide	Niébé	
Toubacouta	Dassilamé Sérère	29	360	770	375	270	0	0	0	100 000
	Némanding	29	130	172	584	106	0	147	0	35 000
	Sandicoly	29	105	50,8	600	0	0	0	0	
Sous total Toubacouta		87	595	992,8	1559	376	0	147	0	135 000
Keur Samba Gueye	Médina Djikoye	51	174	526,8	585	140	0	58	0	
	Keur Sény Guèye	28	234	183	556	111	0	75	0	
	Keur Samba Nosso	7	200	235,5	225	200	0	340	0	
Sous total Keur Samba Guèye		86	608	945,3	1366	451	0	473	0	0
Total Département de Foundiougne		**173**	**1203**	**1938,1**	**2925**	**827**	**0**	**620**	**0**	**135 000**
Colobane	EFA Colobane	25	140	0	550	290	0	20	188,5	0
	Khayane	7	75	0	50	75	0	0	5	0
	Diabel	32	450	518	0	560	0	350	100	0
	Gayna	38	360	0	50	350	0	85	60	0
Sous total Colobane		102	1025	518	650	1275	0	455	353,5	0
Total Département de Gossas		**102**	**1025**	**518**	**650**	**1275**	**0**	**455**	**353,5**	**0**
Niakhar	Sagne	27	180	0	630	150	0	69	0	0
	Sorokh	25	190	0	300	100	0	70	0	120 000
	Ndiémou Mack	27	315	0	150	336	0	159	15	0
Sous Total Niakhar		79	685	0	1080	586	0	298	15	120 000
Total Département Fatick		**79**	**685**	**0**	**1080**	**586**	**0**	**298**	**15**	**120 000**
Total Région de Fatick		**354**	**2913**	**2456,1**	**4655**	**2688**	**0**	**1373**	**368,5**	**255 000**
Dya	Keur Ndéné Ndao	24	104	82,5	343	152	0	3	0	0
	Nghossy	27	255	84	0	168	0	33	0	0
	Sikhane	24	38	323	0	277	0	0	0	0
Sous total Dya		75	397	489,5	343	597	0	36	0	0
Ndiébel	Poukhame	23	168	148	100	400	0	150	30	0
	Ndalane Bamabara	22	90	0	0	128	0	0	0	0
	Gowéthie	31	60	415	0	435	0	35	0	0
Sous total Ndiébel		76	318	563	100	963	0	185	30	0
Thiomby	Khalambasse	34	234	0	350	1000	0	325	0	**0**
	Keur Mary	25	44	166	15	290	0	30	0	**288 000**
	Thioupane	21	360	64	0	735	0	0	0	0
Sous total Thiomby		80	638	230	365	2025	0	355	0	288 000
Total Département de Kaolack		**231**	**1353**	**1282,5**	**808**	**3585**	**0**	**576**	**30**	**288 000**
Total Région de Kaolack		**231**	**1353**	**1282,5**	**808**	**3585**	**0**	**576**	**30**	**288 000**
Total Général		**585**	**4266**	**3738,6**	**5463**	**6273**	**0**	**1949**	**398,5**	**543 000**

Source : ANPDI, décembre 2024

En 2024, 3 738,6 kg de légumes ont été positionnés dans les écoles contre 1 956 kg en 2023 soit une hausse de 91%. Ces quantités de légumes sont principalement tirées par les écoles de Toubacouta avec 52% des quantités de légumes consommées. Cet écart dans la consommation des légumes est lié au fort potentiel maraicher du département de Foundiougne contrairement aux autres départements.

Toutefois, les quantités de légumes positionnées dans les écoles de Ngothie sont appréciables malgré les contraintes biophysiques (salinisation des eaux et des sols). Elles sont passées de 365 kg en 2023 à 1 282,5 kg en 2024 soit une hausse de 251%. En effet, les écoles de Ngothie ont fonctionné toutes l'année scolaire mis à part les périodes de vacances scolaires, de ramadan entre autres contrairement à l'année passée.

Dans le même registre, les quantités de mil consommées durant cette année scolaire sont estimées à 6 273 kg contre 5 413 kg en 2023 soit une hausse de 16%. L'évolution des quantités de mil est consécutive aux sensibilisations menées sur la mobilisation des apports en nature des communautés locales. De même, d'énormes quantités de riz ont été consommées dans les cantines scolaires cette année. Elles sont estimées à 5 463 kg contre 2 847 kg en 2023 soit une hausse de 92%. Cette évolution est liée en partie au fonctionnement des cantines de Ngothie toute l'année scolaire contrairement en 2023.

Ce faisant, certaines zones présentent des habitudes alimentaires spécifiques. En réalité, la zone de Toubacouta représente à elle seule 53% de la consommation de riz. En effet, le riz est la denrée de base de l'alimentation de Toubacouta contrairement à Colobane et Ngothie où le mil domine largement. Les autres denrées telles que le maïs, l'arachide et le niébé ont aussi connu une évolution par rapport à l'année 2023. Cette dynamique est liée à l'expérience de l'ANPDI et sa démarche participative dans le financement des cantines. Malgré cela, il reste des activités à entreprendre pour assurer l'effectivité de la contribution des communautés locales, des donateurs privés et des collectivités territoriales.

D'ailleurs, les communautés locales contribuent aussi en espèce pour le fonctionnement des cantines. Cette année, la contribution des communautés locales est estimée à 543 000 FCFA contre 921 450 Fcfa en 2023 soit une baisse de 69%. Les plus fortes contributions financières sont notées dans la commune de Thiomby (école de Keur Mary) avec 53% du total de la contribution financière. Dans les communes de Niakhar, Colobane, Dya et Ndiébel, aucune contribution financière n'a été notée.

Au-delà des subventions et de l'apport des communautés locales, d'autres types de contribution sont notés. Il s'agit entre autres des donateurs privés qui apportent soit un appui financier et/ou en nature. Cette année, l'école de Ndiémou a bénéficié de 3 sacs de riz, 40 litres d'huile, celle de Sorokh de contributions de céréales venant de bénévoles qui n'ont pas d'enfants à l'école, celle de Keur Ndéné Ndao un fourneau à gaz, celle de EFA un champ de mil offert par le président du CGE.

In fine, la préparation des repas est assurée par les communautés locales qui s'organisent en petits groupes pour se relayer. Ainsi, divers menus tels que le *Laax, le Fondé, le Ngourbane, le Niéleng (plats à base de mil), le Mbaxalou Saloum (plat à base de riz et de poudre d'arachide), le Mafé (plat à base riz et de pâte d'arachide), le Thiébou Dieune (plat à base de riz et de*

poisson) etc. sont offerts aux élèves. L'analyse des menus montrent une forte présence du mil. Cela est en partie liée à la place du mil dans les habitudes alimentaires des localités bénéficiaires de cantines scolaires.

Tableau 3 : Evolution des résultats scolaires des cantines accompagnées entre 2020 et 2024

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	ECOLES	Examens	ANNEE SCOLAIRE 2019-2020	ANNEE SCOLAIRE 2020-2021	ANNEE SCOLAIRE 2021-2022	ANNEE SCOLAIRE 2022-2023	ANNEE SCOLAIRE 2023-2024
			POURCENTAGE	POURCENTAGE	POURCENTAGE	POURCENTAGE	POURCENTAGE
TOUBACOUTA	Némanding	CFEE	82,05%	65,38%	78,26%	69,57%	48,57%
		Entrée 6ème	82,05%	65,38%	78,26%	65,22%	65,71%
	Sandicoly	CFEE	45,83%	46,15%	38,89%	68,42%	16,67%
		Entrée 6ème	52,63%	76,47%	38,89%	66,67%	77,78%
	Dassilamé Sérère	CFEE	72,22%	70%	70,59%	81,25%	86,67%
		Entrée 6ème	88,89%	95%	76,47%	81,25%	100%
KEUR SAMBA GUEYE	Keur Sény Guèye	CFEE	50%	33,33%	88,24%	35,71%	56,52%
		Entrée 6ème	50%	75%	88,24%	35,71%	56,52%
	Keur Samba Nosso	CFEE	77,78%	33,33%	61,54%	75%	85,71%
		Entrée 6ème	77,78%	33,33%	61,54%	75%	85,71%
	Médina Djikoye	CFEE	80%	81,82%	72,73%	75%	100%
		Entrée 6ème	80%	81,82%	72,73%	75%	100%
NIAKHAR	Sorokh	CFEE	ND	ND	60,47%	95,92%	58,54%
		Entrée 6ème	77,27%	69,23%	67,44%	91,84%	84,09%
	Sagne	CFEE	100%	86,67%	96,43%	100%	34,62%
		Entrée 6ème	100%	100%	96,43%	100%	73,08%
	Ndiémou Mack	CFEE	84,62%	35,14%	77,42%	100%	20,59%
		Entrée 6ème	88,46%	81,08%	77,42%	100%	70,59%
COLOBANE	EFA Colobane	CFEE	90,48%	92,86%	100%	96,77%	82,22%
		Entrée 6ème	95,24%	100%	100%	100%	100%
	Khayane	CFEE	71,43%	66,67%	80%	100%	100%
		Entrée 6ème	71,43%	66,67%	80%	100%	100%
	Gayna Mbar	CFEE	96,43%	94,12%	96,43%	97,44%	96,55%
		Entrée 6ème	96,43%	100%	96,43%	97,44%	100%
	Diabel	CFEE	ND	83,33%	83,33%	100%	41,67%
		Entrée 6ème	ND	91,67%	100%	100%	100%
DYA	Keur Ndéné Ndao	CFEE	ND	52,63%	81,82%	81,82%	50,00%
		Entrée 6ème	ND	84,21%	77,27%	81,82%	79,17%

	Ngonsy	CFEE	100%	52,94%	73,33%	94,12%	83,33%
		Entrée 6ème	100%	82,35%	73,33%	88,24%	100%
	Sikhane	CFEE	60,71%	62,50%	80,95%	100%	93,75%
		Entrée 6ème	60,71%	78,13%	80,95%	100%	100%
NDIEBEL	Poukhame	CFEE	75%	93,33%	88,89%	92%	87,50%
		Entrée 6ème	75%	93,33%	88,89%	92%	87,50%
	Ndalane Bambara	CFEE	15,79%	77,78%	18,75%	72,73%	18,75%
		Entrée 6ème	26,32%	88,89%	31,25%	63,64%	62,50%
	Gowéthie	CFEE	44,44%	57,14%	73,33%	93,33%	66,67%
		Entrée 6ème	44,44%	57,14%	80%	93,33%	94,44%
THIOMBY	Khalambasse	CFEE	44,44%	50,82%	45,10%	56,86%	33,85%
		Entrée 6ème	48,15%	72,13%	49,02%	60,78%	72,31%
	Keur Mary1	CFEE	88,24%	65,22%	73,68%	68,42%	55,56%
		Entrée 6ème	88,24%	100%	68,42%	84,21%	88,89%
	Thioupane	CFEE	81,82%	79,49%	51,85%	72,73%	90,48%
		Entrée 6ème	87,88%	82,05%	55,56%	81,82%	90,48%

Source : Ecoles/ANPDI, décembre 2024

Au-delà des témoignages des directeurs d'écoles, les cantines scolaires ont participé à l'amélioration des résultats scolaires. Au Certificat de Fin d'Etude Elémentaire (CFEE), les résultats scolaires des écoles de Dassilamé Sérère, Keur Samba Nosso, Médina Djikoye, Thioupane et Khayane ont connu une évolution positive. Certes les autres écoles ont fait des avancées notables mais les résultats ont évolué en dents de scie. Ce faisant, des résultats appréciables y sont notés.

En 2020, le taux de réussite le plus faible au CFEE est enregistré par l'école de Ndalane Bambara avec 15,79% alors que les taux les plus élevé sont obtenus par celles de Ngonsy et Sagne avec 100% de taux de réussite. En 2024, les écoles de Médina Djikoye et Khayane ont 100% de réussite au CFEE contre 83% pour Ngonsy, 18,75% pour Ndalane Bambara et 34% pour Sagne.

Pour l'entrée en sixième, les écoles de Sagne et de Ngonsy ont enregistré un taux de réussite de 100% en 2020. La même année, le plus faible taux de réussite à l'entrée en sixième est enregistré à l'école de Ndalane Bambara avec 26,32% alors que celui de 2024 est noté au niveau de l'école de Keur Sény Gueye avec un taux de 56,52%.

En 2024, les écoles de Dassilamé Sérère, Médina Djikoye, EFA, Khayane, Gayna Mbar, Diabel, Ngonsy et Sikhane ont affiché un taux de réussite de 100% pour l'entrée en sixième. Ces résultats scolaires montrent que les cantines ont un impact positif sur les résultats des écoles accompagnées. Cependant, d'autres facteurs tels que l'environnement familial, social, pédagogique joue aussi un rôle déterminant dans les résultats scolaires.

La mise en œuvre des activités relatives aux cantines a permis d'engranger les résultats ci-après :

- **La *contribution massive des parents d'élèves dans le fonctionnement des cantines* est observée dans toutes les 22 cantines accompagnées par l'ANPDI. Cependant, il reste un gap à combler pour l'effectivité de la contribution par école malgré les sensibilisations effectuées.**
- **La *contribution des donateurs privés dans le financement des cantines est une réalité*. A Ndiémou Mack par exemple, la cantine a bénéficié de 3 sacs de riz et 40 litres d'huile, celle de Sorokh a profité de contributions de bénévoles (mil), celle de Keur Ndéné Ndao un fourneau à gaz et celle de EFA Colobane un champ de mil cultivé et offert par le président du Comité de Gestion de l'Ecole (CGE). Toutefois, la restauration, est essentiellement assurée par les femmes des villages bénéficiaires des cantines qui s'organisent en petits groupes pour la préparation à tour de rôles.**
- **La *reconnaissance des produits locaux dans les cantines scolaires* est effective car il est noté la présence d'au moins 3 produits dans les menus.**
- **La *sensibilisation des acteurs territoriaux sur le consommer local* a aussi permis d'allier théories et pratiques dans la mesure où la restauration de tous les ateliers était à base de produits locaux. Elle a permis d'atteindre un large public et susceptible de faire un déclic pour plus de reconnaissance des produits locaux.**

Au-delà des cantines qui offrent un marché institutionnel rémunérateur aux éleveurs de l'ARECAP et aux autres OP caprines, l'association appuie les groupements dans le renforcement de ses capacités d'action à travers la mise en place d'un réseau de 24 relais au niveau régional.

De manière opérationnelle, les relais ont été déployés sur le terrain pour faire la situation organisationnelle des groupements. Sur ce, 74 groupements de 2 565 membres ont été identifiés dans la région de Fatick. Cet exercice a permis d'avoir des éléments d'appréciation de la gouvernance des groupements en matière de formalisation, de régularité des réunions et de renouvellement des instances. Globalement, le niveau de gouvernance des groupements est appréciable sur ces trois critères sus mentionnés pour les départements de Fatick et Foundiougne alors qu'à Gossas le renouvellement des instances est toujours une lancinante question.

Sur la traite, la faitière a connu aussi des avancées notables. Sur l'ensemble des groupements interrogés, la moitié est sur la traite pour le département de Foundiougne et de Fatick tandis qu'à Gossas, un peu moins de la moitié est sur la traite. Ainsi, le niveau de transformation est faible dans le département de Gossas contrairement aux deux autres.

Sur le volet commercialisation seules les unités de Gayna Mbar, Colobane et Ngoyère vendent leurs produits au niveau des foires, dans certaines villes et des particuliers.

Sous ce rapport, il y a d'énormes défis à relever sur le plan organisationnel, sur la traite, la transformation et la commercialisation pour renforcer la compétitivité de la faitière et son rayonnement au niveau régional et national.

En effet, cette situation est consécutive aux difficultés sanitaires, à la faiblesse des formations sur la transformation et des sensibilisations sur la traite, à l'absence d'une réelle stratégie de mise en relation et des irrégularités notées dans la mobilisation des cotisations entre autres.

Malgré ces contraintes, les relais ont pu sensibiliser 1 276 membres. Cette mobilisation des relais sur le terrain est rendue possible grâce la mobilisation de ressources financières de l'ANPDI et de l'ARECAP pour leur motivation. Les deux partenaires ont mobilisé 555 000 FCFA dont 200 000 FCFA (ARECAP) pour assurer la mise en œuvre de ces activités.

Dans le cadre de la promotion du Modèle d'Elevage Caprin (MECAP) dans la nouvelle zone de Ngothie, l'ANPDI a appuyé les bénéficiaires des villages de Ndalane Bambara, Poukhame (commune de Ndiébel), Sikhane (commune de Dya), Thioupane (commune de Thiomby) pour la mise en place de parcelles fourragères.

Au total, 642 plants de gluricidia, leucaena, poids d'angole, parkinsonia, melifeira, albizia lebec et 15 kilogrammes de niébé fourrager ont profité à ces bénéficiaires. Les parcelles de Sikhane et Thioupane présentent un état d'avancement appréciable contrairement à celles de Ndalane Bambara et Poukham qui sont confrontées à un manque d'eau.

De même, deux étables ont été installées dans les villages de Poukham et de Ndalane Bambara. Ces appuis entrent dans le cadre du renforcement de la production laitière pour assurer l'approvisionnement des cantines.

En appui à la commercialisation, l'ANPDI a d'une part appuyé l'organisation d'une foire départementale (Gossas) qui a permis à l'UT de Colobane d'exposer et de vendre du yaourt (sucré et nature), du fromage (épicé et blanc), du thiacry, du lait caillé (sucré et nature) et du savon à base de lait de chèvre. A cet effet, l'ANPDI a appuyé la faitière à obtenir un stand pour l'exposition des produits caprins pour un montant de 50 000 FCFA.

D'autre part, l'ANPDI a contribué à l'organisation d'un colloque international à l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) en collaboration avec le laboratoire de géographie humaine dont le thème porte sur les *« Systèmes alimentaires territorialisés et enjeux de développement dans les Suds »*. L'ANPDI a fait une communication portant sur les *« Ressources territoriales et systèmes alimentaires territorialisés entre ancrage et jeu d'échelles : analyse à partir du territoire de Ngothie (Kaolack/Sénégal) »*. En marge du colloque, l'ANPDI a permis à l'ARECAP et à la Fédération Régionale des GIE de Femmes Transformatrices d'Anacarde (FRGFTA) d'exposer des produits laitiers et anacardiers.

Pour renforcer la visibilité des faitières et de leurs produits, l'ANPDI a aussi appuyé les faitières (ARECAP et FRGFTA) dans la confection de Kakémonos, de flyers et de dépliants. Cette visibilité leur permettra de pouvoir intégrer des réseaux commerciaux plus vastes au niveau national et international.

B. Les UT de Transformation et les Organisations de Producteurs

Dans le cadre de la transformation du lait, deux types d'unités de lait ont été classées en fonction des critères ci-dessous :

- Structuration ;
- Diversité des produits ;
- Niveau d'équipement ;
- Canaux de distribution.

Ils ont permis la description/différenciation des UT lait.

Tableau 4 : Description/différenciation des UT lait

UT semi moderne (2)	UT communautaire (17)
• Expérience dans la transformation ; • Niveau d'équipement appréciable ; • Disponibilité de FRA et d'étiquettes ; • Diversification des canaux de distribution (foires, marchés domestiques, particuliers, villes) ; • Structuration (organisation des UT en équipes : collecte, transformation et commercialisation) ; • Transformation au niveau des UT ; • Innovation sur les produits (lait concentré, thiacry, yaourt nature, fromage nature et épicé) et sur les procédés (utilisation pasteurisateur, frigo vitrine, format des produits avec différents modèles) • Diversité des produits (yaourt, lait caillé, thiacry, fromage, lait pasteurisé, lait concentré et savon) ; • Production et transformation sur toute l'année ; • Autoconsommation faible ; • Conditionnement ; • Professionnalisation des UT ; • Reconnaissance des produits et des acteurs au niveau local, régional, national et dans une moindre mesure internationale ; • Esprit entrepreneurial.	• Transformation au niveau des groupements (elle est assurée par un noyau qui fait la transformation et assure la commercialisation) ; • Faible niveau d'équipement ; • La transformation et la commercialisation sont assurées par les membres du groupement se relaient ; • Faible capacité de production, et transformation périodique ; • Commercialisation dans les cantines scolaires et dans une moindre mesure dans d'autres marchés, forte autoconsommation ; • Absence de FRA et d'étiquettes ; • Unicité du produit fini (yaourt seulement) ; • Reconnaissance du produit au niveau domestique, village ; • Faible niveau de transformation.

Source : ANPDI, décembre 2024

En fonction des critères définis nous avons deux UT semi modernes (Ngoyère et Colobane).

NB : les UT de Diabel et de Gayna Mbar sont dans une situation intermédiaire mais se rapproche davantage aux deux premières. Elles disposent d'une forte expérience mais le niveau d'équipement et de structuration ne suivent pas.

Ces UT ont commercialisé d'importantes quantités de lait en dehors du marché des cantines hormis Diabel. Cette dernière n'a pas réussi à commercialiser du lait hors cantines en raison de l'absence de matériel de conservation malgré une bonne expérience, une capacité de production et l'existence du marché local.

La situation des UT est consignée dans le tableau qui suit.

Tableau 5 : Quantité de lait de chèvres commercialisée par les UT

UT	Quantité de lait commercialisée (L)	Chiffre d'affaires (FCFA)
Colobane	762,5	762 500
Ngoyère	1527	1 527 000
Gayna Mbar	984	984 000
Diabel	678	678 000
Total	**3951,5**	**3 951 500**

Source : ANPDI, décembre 2024

En 2024, ces UT ont commercialisé 3 951,5 litres de lait contre 2 938,5 litres en 2023 soit une hausse de 34%. Elles ont fait un chiffre d'affaires de 3 951 500 FCFA contre 2 938 500 FCFA. Ce chiffre d'affaires est principalement tiré par les quantités de lait commercialisés au niveau des villages, des particuliers, des foires et des villes comme Fatick et Dakar.

Les quantités de lait vendus hors cantines sont estimés à 1 913,5 litres soit 48,4% du total de lait. Le reste est positionné dans les écoles. Ces fortes quantités de lait commercialisées hors cantines augurent de belles perspectives en termes de conquête d'autres marchés.

L'unité de Ngoyère à elle seule vendu 842 litres de lait à Dakar, Fatick, dans les foires et au niveau des particuliers, celle de Colobane 447,5 litres principalement aux particuliers et au niveau village, celle de Gayna Mbar 624 litres de lait à l'échelle village et aux particuliers. La proximité de ces deux unités de Touba constitue un avantage à exploiter. Cependant, l'unité de Gayna Mbar est confrontée à un déficit de matériel au regard de sa capacité de transformation.

Les unités communautaires de lait ont connu une augmentation de leurs capacités de production. Au total, elles ont produit 2 556 litres de lait contre 1 140 en 2023 soit une hausse de 124%. Cette augmentation substantielle des quantités de lait, est principalement liée à la traite progressive du lait de chèvre et aux changements des habitudes alimentaires. Malgré la présence du lait de vache, des efforts sont consentis pour l'augmentation des quantités de lait chèvre positionnées dans les cantines.

Tableau 6 : quantité de lait produite par les unités familiales

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	UT	Quantité de lait transformé	Chiffre d'affaires
Dya	Keur Ndéné Ndao	104	104 000
	Nghossy	255	255 000
	Sikhane	38	38 000
Sous total Dya		**397**	**397 000**
Ndiébel	Poukhame	168	168 000
	Ndalane Bamabara	90	90 000
	Gowéthie	60	60000
Sous total Ndiébel		**318**	**318 000**
Thiomby	Khalambasse	234	234 000
	Keur Mary	44	44 000
	Thioupane	360	360 000
Sous total Thiomby		**638**	**638 000**
Total Département de Kaolack		**1 353**	**1 353 000**
Toubacouta	Dassilamé Sérère	360	360 000
	Némanding	130	130 000
	Sandicoly	105	105 000

Sous total Toubacouta		**595**	**595 000**
Keur Samba Gueye	Médina Djikoye	174	174 000
	Keur ousseynou Dieng	234	234 000
	Keur Samba Nosso	200	200 000
Sous total Keur Samba Gueye		**608**	**608 000**
Total département de Foundiougne		**1 203**	**1 203 000**
Total général		**2 556**	**2 556 000**

Source : ANPDI, décembre 2024

En plus, il est noté le développement de l'autoconsommation pour les bénéficiaires du MECAP dans les villages de Thioupane, Sikhane, Poukhame et de Ndalane Bambara. La quantité autoconsommée est estimée à 132,75 litres de lait. Cette dynamique augure de belles perspectives de commercialisation du lait au niveau domestique et village comme il est progressivement accepté. Cependant, il faut davantage travailler au renforcement des capacités de production lait de chèvre pour booster la commercialisation.

Les différentes activités menées durant cette année ont permis de noter les résultats suivants :

- **Pour cette année, le nombre d'Exploitation Familiale (EF) engagé simultanément dans au moins 3 pratiques agroécologiques sur les 6 ciblées (fertilisation organique, plantation de haie vive/morte, culture intercalaire, culture fourragère, stabulation, traite du lait) est passé de 23 à 35.**
- ***Le niveau d'engagement de l'ARECAP et autres OP caprines*** **dans la Transition Agroécologique (TAE) a connu une augmentation substantielle avec 10 nouvelles EF soit 21 EF en 2024. La situation est passée de moyen en 2023 à très fort en 2024. Elle s'est améliorée en raison de l'existence d'un dispositif de 24 relais et de l'utilisation de la fumure, la stabulation et la traite. Cette nouvelle tendance est tout au moins liée à la prise de conscience des acteurs et de l'intérêt de ces pratiques.**
- ***La capacité organisationnelle des OP maraichères en faveur de la transition agroécologique*** **n'a pas connu une évolution. Même si des formations ne sont pas faites cette année, les PM de Diabel et de Keur Ndéné Ndao opérationnalisent les pratiques agroécologiques. Donc tout l'enjeu est à l'élaboration de règlements intérieurs agroécologiques, de commissions agroécologiques pour les périmètres accompagnés et l'opérationnalisation de la vente groupée.**

- **Portage politico-institutionnel des cantines au niveau national**

En tant que membre actif du Groupe Multisectoriel des Acteurs de l'Alimentation et de la Nutrition à l'Ecole (GMSANE), l'ANPDI a pris part à plusieurs réunions présentielles et virtuelles. Ce cadre a pour entre autres objectifs de travailler sur l'élaboration de la stratégie visant à formaliser la Politique Nationale d'Alimentation Scolaire (PNAS). La dernière rencontre était consacrée à l'atelier technique pour la révision de la politique d'alimentation scolaire du Sénégal et l'élaboration d'un plan stratégique pour son opérationnalisation. L'organisation de l'atelier a été facilitée par l'Organisation des Nations unies pour

l'alimentation et l'agriculture (FAO) en collaboration avec le Conseil national de Développement de la Nutrition (CNDN).

Organisé sous le lead du Ministère de l'Education nationale (MEN) via la Division des Cantines Scolaires (DCaS), cet atelier a réuni une trentaine de participants du GMSANE.

Le MEN a procédé à la présentation de la plateforme Système de Suivi de l'Alimentation Scolaire du Sénégal (SASSE) qui est un outil développé pour suivre les projets et programmes de cantines scolaires mis en œuvre sur toute l'étendue du territoire national. Des ressources sont disponibles et doivent être mobilisées pour utiliser pleinement le potentiel de la plateforme SASSE. Ce système est conçu pour permettre une cartographie détaillée et précise, mais un travail d'actualisation des données est indispensable afin de disposer d'un état des lieux fiable et complet.

Une lettre de recommandation a été transmise aux Inspections d'Académie (IA) pour inciter les gestionnaires à saisir et partager les informations globales concernant les 59 Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF) et les 16 Académies. Il est impératif de la rendre fonctionnelle en réalisant une mise à jour complète des informations disponibles. Une fois actualisées, les données devront être validées par la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE) pour devenir officielle. Les partenaires sont invités à soutenir la collecte d'informations et à contribuer à l'optimisation de la plateforme SASSE pour assurer la fiabilité et la pertinence des données collectées.

L'atelier a permis d'approfondir la réflexion sur l'avenir des cantines scolaires et d'aboutir à des recommandations stratégiques pour leur pérennisation. L'engagement des différents acteurs et partenaires est un signal fort pour la consolidation du programme d'alimentation scolaire. Les prochaines étapes incluront la finalisation et la présentation du draft 0 du document de la politique et du plan stratégique et sa validation.

Dans le cadre de la promotion du consommer local, l'ANPDI a animé des campagnes de sensibilisation communales au niveau de Niakhar, Colobane, Thiomby, Ndiébel et Dya. Ces journées de sensibilisation ont regroupé 99 participants. Pour chaque commune, l'ANPDI a convié les acteurs ci-après : les élus, les commissions en charge de l'éducation, le chef du CPDT, le point focal de l'IEF, le CGE, l'Association des Parents d'élèves (APE), association des mères d'Elèves (AME), les maraichers et les transformatrices. Ces ateliers ont permis d'allier théories et pratiques. Toutes les restaurations des ateliers étaient à base de produits locaux.

3.2 Promotion de l'agroécologie

L'agroécologie est au cœur de l'action quotidienne de l'ANPDI que ça soit sur le plan politico-institutionnel ou opérationnel.

- **Le renforcement des capacités techniques des producteurs**

Cette année, les 25 relais endogènes de l'ARECAP ont bénéficié d'une formation sur les techniques de conservation du fourrage. De même, 25 producteurs de Niakhar ont bénéficié d'une formation sur l'arboriculture fruitière. Cette formation a essentiellement porté sur le choix du terrain, la qualité du terrain, le choix variétal, la technique de pépinière, de plantation

et d'entretien, la technique de fertilisation organique, le marcottage aérien et le traitement phytosanitaire naturel.

- **Plaidoyer politique et gouvernance**

L'ANPDI a participé à l'atelier d'idéotypage porté par le projet MAHDIA et la DYTAEL de Fatick. Cet atelier a principalement porté sur :

- Accès à l'eau et gestion durable des ressources hydriques ;
- Restauration des terres dégradées et résilience climatique ;
- Gestion durable des ressources forestières et pastorales ;
- Transition Agroécologie et intégration agriculture et élevage ;
- Valorisation des produits locaux et développement économique ;
- Planification territoriale et intégration de l'agroécologique dans les politiques publiques.

L'association a aussi participé à plusieurs activités et rencontres du comité technique DyTAEL, à l'animation et au financement des journées de sensibilisation au niveau des communes de Niakhar, Ndiob, Diofior et Fimela. De fait, l'ANPDI a contribué au financement des Comités Locaux de Développement (CLD) de Niakhar, Fimela et Ndiob sur la TAE et la rencontre du comité de la DyTAEL. Ces ateliers avaient pour objectifs d'inciter les autorités locales, départementales à prendre en compte l'agroécologie dans les politiques publiques mais aussi de leur permettre de mieux connaitre la TAE et de l'intégrer dans les documents de planification.

L'ANPDI a aussi participé à la campagne internationale sur le climat dans le cadre des activités du consortium ANPDI-CNCR-CARITAS-SOLIDAGRO portant sur la *« Gestion des ressources naturelles et sécurité alimentaire ».* Cette activité s'est déroulée en deux jours (forum et caravane) et a vu la participation d'une centaine d'acteurs composée d'autorités administratives, des membres du consortium, des collectivités territoriales, des services techniques, des CCC, la société civile, les communautés locales, les écoles...

L'association a aussi participé à l'exposition photos « *Yaay Dund*-Regénérer le vivant » portant sur le thème « *Agroecologie, genre et dynamiques territoriales :une rencontre strategique pour promouvoir une agriculture durable au senegal »* dans le cadre de la Biennale de l'art africain contemporain.

3.3 Renforcement du développement économique local

A. Financement rural

Depuis ces deux dernières décennies, l'ANPDI soutient le financement rural pour l'accès des femmes au crédit. Elle s'appuie sur les Mutuelles d'Epargnes et de Crédit (MEC) de Fatick et Gossas par l'entremise de l'Association pour le Développement Intégré de Fatick (ADIF) pour contribuer aux efforts nationaux en la matière.

☞ Partenariat ANPDI-MEC

Le partenariat avec les MEC continue avec le programme 2022-2026. Au cours de l'année 2024, les MEC sont accompagnées sur l'élaboration des états financiers et la tenue des assemblées générales. La recherche de financement continue de plus belle pour la MEC SANT YALLA de Gossas. Elle a obtenu un financement du Fonds Koweitien d'un montant de 10 000 000 FCFA. Le taux d'intérêt est de 3% et celui de sortie du crédit pour les bénéficiaires de 9%. Elle attend toujours la réaction de la PLASEPRI. Avec le FONGIP, le dossier de demande de financement doit être réactualisé avec les dernières données financières.
Pour cette année, les élus et le personnel technique des mutuelles n'ont pas bénéficié de formation. Toutefois, certaines thématiques du plan de formation seront déroulées au cours de l'année 2025. En dépit de l'absence de formations, les MEC ont tant bien que mal évolué.

☞ Le Fonds de Développement Territorial (FDT)

La mise en place du FDT résulte de la volonté de l'ANPDI de disposer d'un outil de financement plus cohérent et plus innovant. Le fonds a été constitué à partir de l'unification d'une partie des subventions mises à la disposition des Organisations Paysannes (OP) bénéficiaires. Le montant était de **107 502 000 FCFA.**
La situation globale sur le FDT, tant au niveau des financements que des remboursements, est consignée dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : situation du fonds de développement territorial

Organisations	Montant Crédit	Montant remboursé	Restant dû	Observations
GIE NDIOLOR	5 022 600	5 022 600	0	Soldé
GIE GODAGUENE	3 738 689	3 120 852	617 837	En retard
TOTAUX	**8761 289**	**8 143 452**	**617 837**	

Source : ANPDI décembre 2024

Le capital restant dû sur le crédit du GIE de NDIAYE NDIAYE est en souffrance depuis 2 ans. Les engagements pris par la collectivité territoriale pour l'apurement du reliquat n'ont pas été respectés. Par conséquent, le restant dû est passé à perte.

Quant au GIE NDIOLOR, le crédit a été soldé à la fin du mois de janvier 2023. Celui de GODAGUENE devait en principe terminer ses remboursements en juillet 2022 mais il a accusé un retard sur un montant de 617 000 FCFA. Ce montant correspond sensiblement à celui que la commune devait verser comme contribution. Avec le dépassement de la durée de 2 ans le crédit est toujours en souffrance.

Le Comité de Gestion et de Suivi (CGS) a été redynamisé au cours de l'année 2024 et a tenu une réunion pour l'étude des dossiers de financement. Il a par la suite validé 3 projets dont 2 à Niakhar et 1 à Colobane. Ces projets portent principalement sur :

- la valorisation du tracteur de l'Association Jamm Bugum de Niakhar pour un montant 3 700 000 FCFA ;
- Aviculture villageoise améliorée au profit de l'Association des Handicapés de la commune de Niakhar pour un montant de 6 000 000 FCFA ;

- la transformation des céréales locales au profit du GIE BOK DIOM ARALDE commune de Colobane pour un montant de 3 500 000 FCFA.

A la suite des visites de terrain, quelques limites ont été notées dans le montage du projet du GIE BOK DIOM ARALDE de Colobane exigeant ainsi sa refonte et sa reformulation. La structuration du GIE, il ne dispose pas aussi de site pouvant abriter les investissements nécessaires. *In fine*, la présidente du GIE n'est pas résidente alors que le village est excentré. Elle est basée à Colobane et ses activités y sont principalement localisées.

Pour l'Association Jamm Bugum, le compte est ouvert à la MEC LE SINE de Fatick avec le versement de l'apport. De même, la convention tripartite entre l'ANPDI, l'Association et la Collectivité territoriale est signée. La mobilisation de la contrepartie de la collectivité territoriale n'est pas encore versée, c'est pourquoi les fonds ne sont pas décaissés. Enfin, l'association est entrain de tâter le marché pour un matériel de qualité et un service après-vente pour parer à certaines éventualités.

L'Association des Handicapés de la commune de Niakhar dispose actuellement d'une délibération d'un terrain de 2 381 m² approuvé par l'autorité administrative. Elle a déjà ouvert un compte au niveau de la MEC le SINE et versé son apport. De ce fait, le décaissement des fonds se fera à la suite de la signature de la convention tripartite et du versement de la subvention de la collectivité territoriale. Ce projet en soi est stratégique car il permettra à ces acteurs de jeter les bases d'une autonomisation économique à même de faire tache d'huile dans les autres communes. Ce projet participera à l'insertion des couches vulnérables. Par conséquent, son succès reste un important défi à relever.

☞ **Portefeuille à risque sur le Fonds de Développement Territorial (FDT)**

Concernant le FDT, 1 GIE a accusé des retards de remboursement. Il s'agit du GIE des multiplicateurs de semences de Godaguène Sorokh. Le montant en retard est de 617 837 F. Le tableau qui suit donne la situation du PAR sur le FDT :

Tableau 8 : porte feuille à risque du FDT

FDT				
Indice	Normes	GIE		TOTAL
Encours de crédit		617 837	0	617 837
PAR30 PAR FONDS	< 5%	100,00%	0,00%	0%
PAR30 PAR GLOBAL		100,00%		

Source : ANPDI 2024

Pour le GIE des multiplicateurs de semence de GODAGUENE, il reste un reliquat de 617 837 FCFA à honorer. Ce montant correspond à l'apport que la collectivité territoriale devait verser comme subvention, et qui n'a jamais été libéré. Le GIE de Mbafaye a quant à lui terminé ses remboursements en fin janvier 2023, mais n'a pas souhaité renouveler le financement. Cela est lié au fait de la disponibilité financière de l'unité et du matériel.

☞ **Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF)**

Dans le cadre du FEF, deux réunions du comité de sélection ont été faites pour le financement du FEF 14. La situation des octrois et des remboursements est donnée par le tableau ci-après :

Tableau 9 : situation des crédits déboursés/remboursement du FEF 14

FEF 14				
Départements	**Montants déboursés**	**Montants remboursés**	**Capital restant dû**	**Taux de remboursement**
Fatick	27 200 000	17 075 975	10 124 025	63%
Gossas	12 250 000	8 092 000	4 158 000	66%
Foundiougne	13 000 000	5 294 000	7 706 000	41%
TOTAL	**52 450 000**	**30 461 975**	**21 988 025**	**58%**

Source : ANPDI décembre 2024

Pour ce cycle, les remboursements ont démarré à partir du mois de mars 2024 pour la première génération et au mois de mai pour la seconde. Dans le département de Foundiougne, les remboursements ont démarré au mois de septembre 2024. Pour les cycles antérieurs, la situation, se présente comme suit :

Tableau 10 : situation des remboursements du FEF

FEF 13				
Départements	**Montants déboursés**	**Montants remboursés**	**Capital restant dû**	**Taux de remboursement**
Fatick	33 250 000	32 043 155	1 206 845	96%
Gossas	10 750 000	10 750 000	0	100%
Foundiougne	11 000 000	8 150 000	2 850 000	74%
TOTAL	**55 000 000**	**50 943 155**	**4 056 845**	**93%**

Source : ANPDI décembre 2024

Les remboursements sur ce cycle sont de l'ordre de 93%. Parmi les bénéficiaires restantes, il y a des cas de retard notamment :

- ✓ 1 206 846 FCFA dans le Fatick et concerne 3 bénéficiaires ;
- ✓ 2 850 000 FCFA dans le département de Foundiougne pour 3 bénéficiaires.

- **Situation du portefeuille à risque (PAR) sur le FEF**

La situation du PAR sur les FEF 13 et 14 varie d'un cycle à un autre. Il y a des PAR nuls (cas du FEF 14) et des PAR de 100% selon que le cycle soit terminé ou non. Le PAR global sur ces 2 cycles est de 15,58% comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 11 : porte feuille à risque du FEF

PAR FEF				
Indice	**Normes**			**TOTAL**
		FEF 13	**FEF 14**	
Encours de crédit		4 056 845	21 988 025	26 044 870
Montant en retard		4 056 845	0	4 056 845
PAR30 PAR FONDS	< 5%	100,00%	0,00%	15,58%
PAR30 GLOBAL		15,58%		

Source : ANPDI décembre 2024

Les remboursements évoluent bien. Mais au niveau du FEF 13, ce sont les crédits à moyen terme qui ont connu des retards. Cependant, les bénéficiaires font des efforts pour rembourser leurs prêts.

☞ **Le crédit agricole (CA)**

Le montant financé sur le crédit agricole au niveau de Ouadiour est de 3 600 000 FCFA et concerne 21 femmes dont 10 nouvelles bénéficiaires. Le choix des bénéficiaires est toujours opéré par les femmes selon des critères bien définis : disponibilité du champ, absence de retard sur les crédits antérieurs, absence d'antécédent de crédit négatif au niveau de l'institution partenaire (MEC SANT YALLA).

Le financement est acquis depuis le mois de juin 2024 mais les déboursements ne sont effectifs qu'au début du mois de juillet 2024 sur demande des bénéficiaires. Les remboursements sont attendus au mois de février 2025.

- **Portefeuille à risque sur le crédit agricole (CA)**

Le financement de la campagne 2024-2025 est fait au cours du mois de juin 2024 uniquement dans la zone de Ouadiour. Le retard sur la campagne 2023-2024 est de 100 000 F CFA et concerne 1 bénéficiaire.

Le taux de souffrance sur ce cycle et de **2,70%**. Le PAR sur le crédit agricole est récapitulé sur le tableau ci-après :

Tableau 12 : portefeuille à risque du crédit agricole

CA				
Indice	Normes	Cycles		TOTAL
		2023-2024	2024-2025	
Encours de crédit		100 000	3 600 000	3 700 000
Montant en retard		100 000	0	100 000
PAR30 par cycle	< 5%	100,00%	0,00%	2,70%
PAR30 par global		2,70%		

Source : ANPDI décembre 2024

Le PAR sur le crédit agricole se situe à un montant global de 100 000 FCFA et est détenu par 1 bénéficiaire durant la campagne 2023-2024. Les autres bénéficiaires doivent s'engager dans le recouvrement pour faciliter le crédit de la prochaine campagne.

Dans le cadre de la mise en œuvre du crédit agricole, l'orientation du fonds est de plus en plus mise au créneau pour apprécier son rôle dans la TAE. Le taux de la TAE est passé de 63% en 2023 à 69% cette année. De même, 20 sur les 21 femmes financées sont simultanément sur la rotation et l'association culturale. Cette évolution est consécutive aux formations sur les pratiques agroécologiques.

L'orientation globale du fonds est bonne car sur les 21 femmes financées, seules 33% utilisent les engrais chimiques de synthèse.

- **Le Fonds Initial ou crédit de groupe**

Pour l'année 2024, les déboursés du Fonds Initial (FI) concernent les 3 départements de Gossas (avec 1 seule union), Fatick (avec 7 unions) et Guinguinéo (avec 3 unions). Le tableau ci-après donne la situation des octrois :

Tableau 13 : situation des financements du crédit initial

Départements	Nom	Montant prêt	Intérêts attendus	Total à rembourser	Date de déblocage	Date dernière échéance	Nbre GPF	Nbre bénéf
FATICK	UC/GPF	5 905 000	413 350	6 318 350	05/02/2024	10/10/2024	8	62
	FAFS	2 850 000	199 500	3 049 500	12/01/2024	10/09/2024	2	18
	UC Consortiom	5 905 000	413 350	6 318 350	23/05/2024	10/02/2025	5	31
	UA Niakhar	6 964 000	487 480	7 451 480	08/08/2024	10/04/2025	8	69
	UA Tattaguine	7 660 000	536 200	8 196 200	08/10/2024	10/06/2025	4	28
	UC/GPF	5 905 000	413 350	6 318 350	17/12/2024	10/08/2025	10	60
	Sous total Fatick	**35 189 000**	**2 463 230**	**37 652 230**			**37**	**268**
GUINGUINEO	UC Guinguinéo	4 660 000	326 200	4 986 200	16/04/2024	10/11/2024	**3**	**23**
	UA Mbadakhoune	7 660 000	536 200	8 196 200	13/06/2024	10/02/2025	**10**	**90**
	UC Guinguinéo	4 660 000	326 200	4 986 200	20/11/2024	10/06/2025	**3**	**22**
	Sous total Guinguinéo	**16 980 000**	**1 188 600**	**18 168 600**			**16**	**135**
GOSSAS	**UC Gossas**	**4 660 000**	**326 200**	**4 986 200**	16/07/2024	10/02/2025	**7**	**43**
	Sous total Gossas	**4 660 000**	**326 200**	**4 986 200**			**7**	**43**
TOTAL GENERAL		**56 829 000**	**3 978 030**	**60 807 030**			**60**	**446**

Source : ANPDI décembre 2024

En 2024, un montant total de 56 829 000 FCFA est déboursé. Comparé à 2023, il y a une croissance de **74,67%.** Au total, 60 groupements ont bénéficié du financement avec 446 femmes touchées. En effet, le crédit moyen est de l'ordre de 127 500 FCFA. Ce montant est acceptable pour le tout petit crédit. Le tableau ci-après donne les variations constatées sur les montants octroyés, le nombres de GPF bénéficiaires ainsi que le nombre de femmes.

Tableau 14 : synthèse financement fonds initial

Rubriques	2023	2024	Variation
Montants déboursés	32 535 000	56 829 000	**74,67%**
Nombre de GPF bénéficiaires	39	60	**53,85%**
Nombre de femmes	280	446	**59,29%**

Source : ANPDI 2024

Ce faisant, l'UC/GPF à Fatick et l'UC Guinguinéo ont terminé un cycle et l'ont renouvelé au cours de l'année. Pour les autres, le financement est renouvelé et le remboursement est en cours.

- **Situation des remboursements du FI**

Les remboursements suivent un cours normal. Il a y a eu des organisations qui ont terminé un cycle au cours de l'année pour reprendre un nouveau. La situation est la suivante :

Tableau 15 : évolution des remboursements du fonds initial

Départements	Instances	Date de déboursés	Montants déboursés	Montants à rembourser	Montants remboursés	Date fin échéance	Soldes restants dûs
GUINGUINEO	UA Mbadakhoune	11/08/2023	7 659 000	8 195 130	8 195 130	10/05/2024	0
	UA Mbadakhoune	13/06/2024	7 660 000	8 196 200	3 932 850	10/02/2025	4 263 350
	UC Guinguinéo	25/08.2023	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/03/2024	0
	UC Guinguinéo	16/04/2024	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/11/2024	0
	UC Guinguinéo	20/11/2024	4 660 000	4 986 200	0	10/06/2025	4 986 200
	Sous total Guinguinéo		**29 299 000**	**31 349 930**	**22 100 380**		**9 249 550**
GOSSAS	UC Gossas	22/06/2023	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/03/2024	0
	UC Gossas	16/07/2024	4 660 000	4 986 200	2 980 898	10/02/2025	2 005 302
	Sous total Gossas		**9 320 000**	**9 972 400**	**7 967 098**		**2 005 302**
FATICK	UA Niakhar	21/06/2023	7 150 000	7 650 500	7 455 500	10/03/2024	195 000
	UA Niakhar	08/08/2024	6 964 000	7 451 480	2 552 465	10/04/2025	4 899 015
	UA Tattaguine	20/06/2023	5 500 000	5 885 000	5 885 000	10/03/2024	0
	UC Consortiom	23/05/2024	5 905 000	6 318 350	3 760 700	10/02/2025	2 557 650
	UC/GPF	05/02/2024	5 905 000	6 318 350	6 318 350	10/10/2024	0
	FAFS	12/01/2024	2 850 000	3 049 500	3 049 500	10/09/2024	0
	UA Tattaguine	08/10/2024	7 660 000	8 196 200	0	10/06/2025	8 196 200
	Sous total Fatick		**41 934 000**	**44 869 380**	**29 021 515**		**15 847 865**
TOTAL GENERAL			**80 553 000**	**86 191 710**	**59 088 993**		**27 102 717**
Taux de remboursement					**68,56%**		

Source : ANPDI 2024

Le taux de remboursement est de 68,56%. Certaines organisations ont renouvelé au cours de l'année mais n'ont pas encore commencé à rembourser (cas de UA Tattaguine et UC Guinguinéo). Toutefois, 5 unions ont renouvelé leur financement au cours du second semestre. Les remboursements sont donc en cours et suivent un cours normal.

Tableau 16 : Portefeuille à risque sur le Fonds Initial

Départements	Instances	Date de déboursés	Montants déboursés	Montants à rembourser	Montants remboursés	Date fin échéance	Soldes restants dus	Retards	PAR
GUINGUINEO	UA Mbadakhoune	11/08/2023	7 659 000	8 195 130	8 195 130	10/05/2024	0	0	0%
	UA Mbadakhoune	13/06/2024	7 660 000	8 196 200	3 932 850	10/02/2025	4 263 350	0	
	UC Guinguinéo	25/08.2023	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/03/2024	0	0	
	UC Guinguinéo	16/04/2024	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/11/2024	0	0	
	UC Guinguinéo	20/11/2024	4 660 000	4 986 200	0	10/06/2025	4 986 200	0	
	Sous total Guinguinéo		**29 299 000**	**31 349 930**	**22 100 380**		**9 249 550**	**0**	
GOSSAS	UC Gossas	22/06/2023	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/03/2024	0	0	0%
	UC Gossas	16/07/2024	4 660 000	4 986 200	2 980 898	10/02/2025	2 005 302	0	
	Sous total Gossas		**9 320 000**	**9 972 400**	**7 967 098**		**2 005 302**	**0**	
FATICK	UA Niakhar	21/06/2023	7 150 000	7 650 500	7 455 500	10/03/2024	195 000	195 000	1,23%
	UA Niakhar	08/08/2024	6 964 000	7 451 480	2 552 465	10/04/2025	4 899 015	0	
	UA Tattaguine	20/06/2023	5 500 000	5 885 000	5 885 000	10/03/2024	0	0	
	UC Consortiom	23/05/2024	5 905 000	6 318 350	3 760 700	10/02/2025	2 557 650	0	
	UC/GPF	05/02/2024	5 905 000	6 318 350	6 318 350	10/10/2024	0	0	
	FAFS	12/01/2024	2 850 000	3 049 500	3 049 500	10/09/2024	0	0	
	UA Tattaguine	08/10/2024	7 660 000	8 196 200	0	10/06/2025	8 196 200	0	
	Sous total Fatick		**41 934 000**	**44 869 380**	**29 021 515**		**15 847 865**	**195 000**	
TOTAL GENERAL			**80 553 000**	**86 191 710**	**59 088 993**		**27 102 717**	**195 000**	
PAR					**0,72%**				

Source : ANPDI 2024

Un seul retard existe et concerne l'UA de Niakhar pour un montant de 195 000 F CFA. Dans les autres départements (Gossas et Guinguinéo), le PAR sur le FI est nul.

- **Récapitulatif du PAR**

La récapitulation du portefeuille à risque (PAR) par fonds ainsi que du PAR global est retracée par le tableau ci-après :

Tableau 17 : Portefeuille à risque par fonds

RECAP						
Indice	Normes	Résultats Décembre 2024				
		FI	FEF	Crédit Agricole	FDT	TOTAL
Encours de crédit		27 102 717	26 044 870	3 700 000	617 837	57 465 424
Montant en retard		195 000	4 056 845	100 000	617 837	4 969 682
PAR30 PAR FONDS	< 5%	0,72%	15,58%	2,70%	100,00%	
PAR30 PAR GLOBAL		8,65%				

Source : ANPDI, décembre 2024

Le PAR sur l'ensemble des financements est de **8,65%**. La plus grande part revient au FEF en valeur absolue et au FDT en valeur relative. En l'absence de nouveaux décaissements sur le FEF et de la baisse de son encours, le PAR sur ce fonds va croitre.

Depuis 2017, l'ANPDI a engagé un processus d'autonomisation de l'ADIF. Mis à part le montage des dossiers, la signature exclusive des conventions, la centralisation partielle des informations, la faitière n'arrive toujours pas à faire un suivi indépendant et à gérer de façon autonome les fonds. Par conséquent, l'enjeu est à l'identification d'un point focal qui fera office de secrétaire pour jeter les bases d'une autonomisation opérationnelle et prudente.

B. L'appui à la filière anacarde

L'anacarde est une ressource territoriale aux énormes potentielles économiques pour les exploitations familiales. Cette filière joue un rôle fondamental dans la sécurité alimentaire des ménages et au développement socioéconomique. Pour le développement de la filière, l'ANPDI accompagne 4 GIE (Toubacouta, Nioro Alassane Tall (NAT), Keur Ousseynou Dieng et Keur Samba Gueye) dans la vente groupée, les pratiques agroécologiques, la structuration etc. Cette année deux GIE (NAT et Toubacouta) ont été appuyés pour l'obtention de crédit auprès de La Banque Agricole (LBA). Cependant, le GIE de NAT avait désisté à la dernière minute tandis que celui de Toubacouta avait accompli toutes les formalités sans suite du fait que le compte du GIE n'était pas mouvementé.

A côté des GIE, 5 UT de transformation d'anacarde sont aussi accompagnées dans le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et structurelles. Les quantités de matières premières achetées passent de 51,639 tonnes en 2023 à 26,477 tonnes en 2024 soit une baisse de 48,73%. Cette baisse de la quantité de matières premières s'est traduite par une baisse des quantités de produits finis vendus. Le tableau ci-dessous consigne les quantités d'amendes vendues :

Tableau 18 : évolution des quantités d'amendes vendues par les UT anacarde

UT	tonnes		Variation
	2023	2024	
Mbouldiamé	4,184	2,899	-30,71%
Dialaba	3,805	2,326	-38,87%
Dassilamé Socé	1,095	0,675	-38,36%
Djilor Djidiack	0,138	0,049	-64,49%
Ndiaffé Ndiaffé	0	0	0,00%
TOTAL	**9,222**	**5,949**	**-35,49%**

Source : ANPDI 2024

Les quantités d'amendes vendues par les UT accompagnées ont connu une baisse de 35,49% entre 2023 et 2024. Elle est tout au moins liée à la faible production et à l'absence de financement.

Excepté Ndiaffé Ndiaffé qui est principalement sur la prestation de service, toutes les UT accompagnées ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires. L'unité de Djilor Djidiack, qui s'active dans la transformation de la pomme, n'a pas beaucoup transformé cette année en raison de la mauvaise qualité de la matière première disponible. C'est pourquoi son chiffre d'affaires a connu une baisse. Le chiffre d'affaires global des 5 unités a baissé de 13,56%. Le tableau ci-après donne sa situation du chiffre d'affaires par UT accompagnées :

Tableau 19 : évolution du chiffres d'affaires des UT anacarde

UT	Chiffres d'affaires		Variation
	CA 2023	CA 2024	
Mbouldiamé	23 141 100	21 394 500	**-7,55%**
Dialaba	18 075 000	14 135 825	**-21,79%**
Dassilamé Socé	5 095 250	3 608 450	**-29,18%**
Djilor Djidiack	560 000	104 500	**-81,34%**
Ndiaffé Ndiaffé	1 110 175	2 231 250	**100,98%**
TOTAL	**47 981 525**	**41 474 525**	**-13,56%**

Source : ANPDI décembre 2024

Les unités de transformation d'anacarde n'ont pas bénéficié de financement en 2024. La demande introduite au niveau de l'ADIF n'a pas été acceptée car le dernier financement a connu un retard de remboursement de 3 mois. Le tableau ci-après donne la situation du compte d'exploitation.

Tableau 20 : compte d'exploitation des UT au 31 décembre 2024

COMPTE D'EXPLOITATION DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024				
CHARGES			**PRODUITS**	
Intitulés			**Intitulés**	**Montants**
Achat noix de cajou	22 952 950		Vente produits finis (noix de cajou)	37 782 250
Achat pomme de cajou	16 800		Vente brisures	758 000
Main d'œuvre tri	363 360		Ventes déchets	488 500
Achat de sacs de stockage	16 000		Prestation	2 341 275
Frais de manutention	36 500		Vente d'emballages	0
Main d'œuvre décorticage et dépéliculage	2 576 360		Vente jus d'acajou bouteilles 1 litres	0
Main d'œuvre tri produit finis	281 560		Vente pomme séchée (vrac)	87 500
Main d'œuvre four	203 600		Vente pomme séchée (sachets)	17 000
Gaz	449 800			
Bois de chauffe	0			
Couteaux	5 000			
Sel iodé	500			
Huile de tournesol	27 200			
Emballage	308 500			
Carburant	343 000			
Transport	795 750			
Frais de personnel	6 172 500			
Frais de communication	242 300			
Frais de restauration	33 200			
Détergent	32 975			
Etiquettes	18 000			
Acide citrique	4 000			
Sucre	32 000			
Frais de stockage	10 000			
Eau	27 000			
TOTAL CHARGES	**34 948 855**		**TOTAL PRODUITS**	**41 474 525**
EBE (+)	**6 525 670**		**EBE (-)**	
TOTAL GENERAL	**41 474 525**		**TOTAL GENERAL**	**41 474 525**

Source : ANPDI, décembre 2024

Malgré l'absence de financement, les unités ont tant bien que mal fonctionné sur fonds propres. Comparé à l'année 2023, le résultat a baissé. L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est passé de **8 161 855 FCFA** à **6 625 670 FCFA**, soit 18,82% en valeur relative. Cette baisse est en partie liée à l'absence de fonds de roulement pour l'achat de matières premières, mais aussi leur rareté. En effet, l'année 2024 est marquée par une baisse de la production de noix. Les prix ont donc flambé sur le marché et les UT ne pouvaient pas y accéder faute de ressources suffisantes. Les quantités de matières premières achetées passent de **51,639 tonnes** en 2023 **à 26,477 tonnes** en 2024 soit une baisse **48,73%.**

3.4 Amélioration de la gouvernance territoriale

La gouvernance territoriale est un processus de coordination des acteurs, des secteurs et des territoires. Ainsi, l'ANPDI fait de la gouvernance un pilier fondamental dans le processus de co-construction, co-production via des consensus territoriaux forts susceptibles de contribuer durablement au développement territorial des communes cibles.

De ce fait, la gouvernance territoriale est analysée ici sous l'angle de la planification territoriale, des espaces de dialogue multi acteurs et multi échelles, du renforcement des capacités des acteurs, de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) via les conventions et l'appui aux activités de reboisement.

A. Appui à la planification territoriale

Dans le cadre de la planification territoriale, l'ANPDI a accompagné les collectivités territoriales de Colobane, Niakhar et Fimela pour la réactualisation de leurs Plans Communaux de Développement (PDC). Les PDC de Colobane et de Niakhar ont connu une validation politico-institutionnelle et une approbation par l'autorité administrative contrairement à celui de Fimela. La collectivité territoriale de Thiomby a aussi finalement adopté son PDC.

B. Mise en place et animation d'espaces de concertation multi-acteurs

Le dialogue territorial est un outil de gouvernance qui permet aux acteurs territoriaux de jeter les bases de synergies, de complémentarités mais aussi l'harmonisation des interventions. C'est pourquoi l'ANPDI dans le cadre de sa stratégie, met au créneau la mise en place et l'animation d'espaces de dialogue pour rendre plus vivant le dialogue territorial. Ce dialogue territorial est principalement porté par les Cadres de Concertation Communaux (CCC), les Forums d'Acteurs Communaux (FAC) et dans une moindre mesure par l'intercommunalité.

- **Les Cadres de Concertation Communaux (CCC)**

Pour cette année, les Assemblées Générales (AG) constitutives des CCC de Thiomby et Dya et NAT ont été organisées pour la mise en place d'un bureau consensuel et d'un Comité de Suivi. Ces CCC multi acteurs et multi échelles regroupent les acteurs de la société civile locale (organisation communautaire de base (OCB) à l'échelle communale, les Services Techniques Déconcentrés (STD) comme membres honoraires en charge de l'appui conseil et technique, les commissions techniques stratégiques des conseils municipaux, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intervenant dans ces collectivités territoriales et les Comités Villageois de Développement (CVD).

- **Echelle villageoise (CVD)**

Elle est l'échelle de proximité, pour l'identification des besoins, aspirations et difficultés des populations. Elle est aussi l'échelle de la participation citoyenne car elle est le premier niveau de responsabilisation des communautés locales à travers la prise en compte des préoccupations qui ne demandent pas beaucoup de moyens financiers. C'est aussi l'échelle de la solidarité active via le développement de mobilisations de ressources financières pour la prise la compte de certaines préoccupations.

- **Echelle zonale**

Chaque village dispose d'un CVD. C'est pourquoi tous les CVD ne peuvent pas tout au moins siégés à l'AG. Cette échelle regroupe tous les CVD par zone et des représentants y sont choisis pour représenter toute la zone au niveau du CCC. Cependant, les villages qui n'ont de représentant directs transmettent leurs préoccupations aux représentants zonaux qui à leur tour les transmettent aux CCC. C'est une deuxième échelle de solidarité et de gestion car c'est là où se retrouvent pour la plupart les comités inter villageois surtout en matière de gestion des ressources naturelles.

- **Echelle communale (cadre de concertation)**

Le cadre de concertation épouse l'échelle communale. Il assure la coordination, le recueil des préoccupations des autres échelles, fait la synthèse, des propositions d'actions et de recommandations. A travers son bureau, le CCC assure aussi la médiation sociale, la gestion des conflits etc. Il est l'interface entre les populations et les élus et les partenaires techniques. Il doit aussi assurer le suivi des projets et du budget de la commune entre autres.

Cette année, cinq Collectivités territoriales (Keur Samba Gueye, Keur Saloum Diané, Nioro Allasane Tall, Thiomby et Dya) ont pris des arrêtés portant institutionnalisation des CCC. Pour les cas de Dya et Thiomby, les CCC sont dénommés FAC pour prendre en compte leur particularité et leur mission.

Dans le même registre, les cinq CCC sont accompagnés dans l'élaboration de leurs Plans d'Action Annuel (PTA) pour permettre à termes au comité de suivi d'évaluer leur niveau de fonctionnement par rapport aux objectifs fixés. Ces plans d'action sont élaborés en collaboration avec les Bureaux Exécutif (BE), les collectivités territoriales, les services techniques et les partenaires techniques et financiers.

Toutefois, il est noté un début de mise en œuvre des plans d'action par les Collectivités territoriales de Keur Samba Gueye (KSG), de Nioro Alassane Tall (NAT) et de Keur Saloum Diané (KSD). Le BE de KSD par exemple, a tenu une séance de travail avec 5 CVD. Le CCC de KSD est le seul à obtenir un bureau non équipé du conseil municipal. En ce sens, le débat sur l'inscription d'une ligne budgétaire dans le budget global des collectivités territoriales constitue une recommandation forte pour l'animation des CCC.

En effet, les CCC ont exprimé des besoins de formation sur la gestion administrative, médiation sociale, plaidoyer, rôles et responsabilités ainsi que des fournitures de bureau (registres, stylo, bloc-notes, etc.).

Par contre, les CCC de Toubacouta, Ndiébel, Colobane, Niakhar et Fimela ne sont pas encore mis en place. Pour le cas de Toubacouta, tous les CVD sont mis en place hormis ceux des villages insulaires. Ce retard est lié en partie au voyage de l'adjoint au maire pour le pèlerinage à la Mecque mais aussi au faible dynamisme de l'équipe municipal.

Pour celui, de Ndiébel, la majorité des CVD sont mis en place mais le processus a été bloqué en raison d'un conflit politique entre le maire et l'un de ses adjoints en charge de l'organisation des activités. Néanmoins, l'ANPDI a réussi à rallumer la flamme grâce à la remobilisation des acteurs via le FAC organisé. Malgré l'absence du CCC à l'échelle de la commune, les CVD

mis en place se sont illustrés par des activités sociales, environnementales… Le CVD du chef-lieu de commune par exemple, a organisé des activités de reboisement. D'autres se sont aussi mobilisés lors de la panne du forage et se sont organisés pour forer des puits solaires. Pour les communes de Niakhar, Colobane et Fimela, le processus va démarrer incessamment.

- **Le forum d'acteurs communaux (FAC)**

L'objectif des FAC est de partager avec les acteurs territoriaux les réalisations, d'identifier les potentiels synergies, d'harmoniser les interventions et d'emmener les PTF à s'engager dans la réalisation du Plan d'Action Prioritaire (PAP). Pour cette année, trois FAC ont été organisés dans les Collectivités territoriales de Dya, Ndiébel et Niakhar.

- **FAC de Dya**

Pour l'année 2023, le niveau d'exécution budgétaire du PAP est de 420 387 579 FCFA soit 13,7% du coût total (3 069 000 000 F CFA). Cependant, plusieurs acteurs sont mobilisés dans la réalisation du PAP dont l'Etat, la commune et les PTF. La contribution de l'état est estimée à 36%, celle de la commune à 49% et 15% pour les PTF. Le tableau qui suit consigne la part des acteurs dans la mise en œuvre du PAP.

Tableau 21 : Part des acteurs dans le financement du PAP

Investisseurs	Montant en FCFA	Pourcentage
Mairie	206 266 529	49%
Etat	152 000 000	36%
PTF	62 121 050	15%
Montant total	**420 387 579**	**100%**

Source, collectivité territoriale DYA/ANPDI, décembre 2024

- **FAC de Ndiébel**

Pour l'année 2024, le niveau d'exécution budgétaire du PAP de Ndiébel est de 1 276 709 756 FCFA soit 40,5% du montant global (3 856 000 000 F CFA). Pour le financement du PAP, l'Etat arrive en premier avec 1 218 496 800 FCFA en investissement soit 77,9%, les PTF deuxième avec 258 168 000 FCFA soit 16,5%, la commune troisième avec 78 604 956 FCFA, 5% et les communautés locales ferment la marche avec 7 285 000 FCFA soit 0,4%. Malgré la modicité de la contribution des communautés locales, elle démontre à suffisance leur niveau d'engagement à faire face aux défis de l'heure et à contribuer à l'essor de la commune. Cette prise de conscience repose sur une dynamique communautaire qui se traduit par des investissements dans le social. Le tableau qui suit est assez illustratif.

Tableau 22 : Part des acteurs dans le financement du PAP

Investisseurs	Montant en FCFA	Pourcentage
Mairie	78 604 956	5%
Etat	1 218 496 800	77,9%
PTF	258 168 000	16,5%
Communauté	7 285 000	0,4%
Montant total	**1 562 554 756**	**100%**

Source, collectivité territoriale Ndiébel/ANPDI, décembre 2024

- **FAC Niakhar**

Pour ce FAC, l'exercice a consisté à partager le PAP car le PDC venait à peine d'être adopté par le conseil municipal et approuvé par l'autorité administrative. L'activité a été hautement appréciée par l'autorité administrative qui recommande fortement qu'elle soit pérennisée et dupliquée dans d'autres collectivités territoriales. Cette recommandation s'est illustrée par l'engagement des PTF dans la réalisation du PAP. Il a été aussi recommandé de mettre en place un CCC pour faciliter le dialogue territorial et développer des synergies qui sont jusque-là faibles.

Les autres FAC n'ont pas été tenus cette année. Pour Fimela, le PDC n'est pas encore adopté et approuvé. A Colobane, le maire propose un forum élargi aux acteurs régionaux et nationaux. Sur ce, il a proposé le report du FAC. Pour Thiomby, le FAC a été reporté plus de trois fois. Finalement, il n'a pu être tenu cette année.

- **L'intercommunalité**

L'intercommunalité est aussi promue comme outil de gouvernance territoriale dans le cadre de la valorisation des ressources territoriales partagées, la création d'ensembles plus vastes, plus viables sur le plan social, financier, économique entre autres. C'est dans cette dynamique que l'ANPDI et ASDES accompagne le processus de mise en place de l'intercommunalité de Ngothie.

Pour cette année, une note argumentaire a été réalisée et partagée avec les élus, les autorités administratives et les services techniques. A la suite, des rencontres ont été organisées dans toutes les cinq collectivités territoriales (Dya, Thiomby, Gandiaye, Sibassor et Ndiébel) avec leur accord de principe et leur engagement dans la dynamique. Les élus et les services techniques ont aussi été rencontrés de même que les autorités administratives. Une rencontre de partage du décret portant création de l'intercommunalité (organisation, fonctionnement etc.), d'un exemplaire de convention de coopération intercommunale et d'un extrait de délibération a été organisée par l'ANPDI. Elle a mobilisé l'autorité administrative et les élus des cinq collectivités territoriales. Cependant, la situation n'évolue pas car le processus doit être porté en réalité par les collectivités territoriales et non par l'ANPDI.

C. Renforcement des capacités de gouvernance des acteurs

Sur ce volet, 75 élus des collectivités territoriales (CT) partenaires (Ndiébel, Dya, Thiomby) ont été capacités sur la gouvernance foncière, la loi sur le domaine national et sur les acteurs de la gouvernance foncière. A l'issu de cette formation, un outil de gestion des conflits a été mis à leur disposition. Cette formation a permis aux élus de ces communes de comprendre les enjeux de la gouvernance foncière et le rôle des collectivités territoriales en la matière.

En plus, 30 élus des cinq communes (Niakhar, Colobane, Fimela, Thiomby et Dya) ont été formés sur la transition agroécologique. La formation a porté sur : (i) l'intégration de l'agroécologie dans les politiques de développement, (ii) le plaidoyer foncier, (iii) les subventions en matières organiques pour un meilleur accès des producteurs, (iv) la préservation de l'environnement, des terres de cultures à travers la Régénération Naturelle Assistée (RNA), (v) le reboisement, fertilisation organique, (vi) zai (amendement de fond), (vii) le farmi

(fertilisation localisé), (viii) la désalinisation (eucalyptus, phosphatage, coque d'arachide). Cette formation des élus leur a permis de comprendre les défis de l'heure. Seule la commune de Ndiébel était absente lors de cette session.

D. Appui à l'élaboration de conventions locales et au reboisement

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, l'ANPDI accompagne le village de Mbelbouck pour l'élaboration d'une convention locale pour sa Réserve Communautaire (RC). Le processus a démarré avec une journée de reboisement portée par le Comité de gestion de la réserve communautaire. A cet effet, plus de 1000 pieds d'Eucalyptus, de 200 pieds de Senegalia Sénégal (VERECK) et vachellia nilotica (NEPNEP) offerts par la brigade des eaux et forêts de Ngothie ont été reboisés sur une partie de la réserve communautaire et protégés avec des fils barbelés.

A l'issu de cette activité, le processus a été lancé avec l'organisation d'un atelier participatif qui a regroupé, le comité de gestion, les populations, la commune, le chef de village, l'imam, les Associations Sportives et Culturelles (ASC), les Groupements de Promotion Féminine (GPF), les agents de la brigade des eaux et forêts, les agriculteurs, les éleveurs, l'ANPDI, les membres du comité de surveillance etc. Cette journée a permis de restructurer le bureau du comité de gestion, du comité de surveillance et de définir de manière consensuelle les règles de gestion.

D'ailleurs, un comité en charge de la délimitation composée de la commission domaniale, de l'adjoint au maire, du chef de village, de l'imam, du comité de gestion et des propriétaires de champs près de la réserve a été mis en place. Ainsi, la délimitation et l'inventaire des espèces a été effectué. La restitution, l'adoption des règles de gestion, des limites, la délibération et l'approbation de la convention se fera en 2025. L'institutionnalisation du comité de gestion et du comité de surveillance se fera par un arrêté municipal.

Pour les activités relatives à l'environnement, l'ANPDI a aussi contribué à hauteur de 300 pieds de manguiers à la journée de reboisement de la commune de Niakhar. Cette activité qui a mobilisé toutes les couches sociales était principalement portée par les ASC, les commissions techniques et les chefs de villages. Chaque groupe d'acteurs a eu un représentant en charge du suivi des plants.

D'ailleurs, la commune en a profité pour lancer un périmètre de 2 hectares qui devra abriter une pépinière à l'échelle de l'arrondissement pour le repeuplement des espèces rares dans la zone. De l'avis de l'adjoint au maire, *« ce périmètre va constituer un hub en matière d'innovations agricoles et une vitrine pour le rayonnement national et international de la commune en matière d'agroécologie »*.

Les résultats de cette année sur la gouvernance territoriale sont appréciables car ils ont évolué même s'il y a des points d'attentions sur certaines activités.

- **Dans le cadre de la *gouvernance territoriale,* toutes les communes disposent de PDC. Sur le plan de la fonctionnalité, seule la commune de Fimela n'a pas encore adopté son document de planification. Ce volet a beaucoup évolué cette année avec l'organisation de 3 FAC, des sessions de formation sur la gouvernance**

foncière pour 75 élus et 30 sur la transition agroécologique (TAE). Dans le cadre de la *mobilisation d'apports propres* pour le financement des projets FDT, aucune avancée n'est notée.

- **L*'implication des communes dans la promotion de la TAE* s'est nettement améliorée avec sa prise en compte dans tous les PDC soit par des actions ou des orientations fortes. Contrairement à l'année 2023, les élus ont bénéficié d'une formation sur la TAE.**
- **Pour *l'expertise de l'ANPDI dans le domaine du développement territorial,* des points ne sont pas marqués mais il est noté une évolution. Une méthodologie de capitalisation existe et un processus de capitalisation du Développement territorial (DT) a été lancé en collaboration avec Humundi. Malgré l'absence de projets financés, 3 projets ont été sélections dans les communes de Niakhar et de Colobane. Pour ceux de Niakhar, il ne reste que la mobilisation du financement car toutes les formalités sont remplies. Par contre, celui de Colobane doit être finalisé car il présentait quelques limites qui sont décelés à la suite de la visite de terrain.**
- **Cinq FAC ont été institutionalisés dont 2 dans le Ngothie.**
- ***La capacité de mobilisation des acteurs par l'ANPDI autour des enjeux du DT* a fortement évolué cette année contrairement à 2023. Il est noté un processus d'élaboration de la convention locale de Mbelbouck, une collaboration traditionnelle et effective avec les services techniques, le développement de synergies d'action avec ISRA BAME, ASDES, MBEY MU SEL et PAFC. A cela s'ajoute l'accompagnement des OSC et la fonctionnalité des FAC de Dya, Ndiébel et Niakhar.**
- ***L'engagement de l'ANPDI sur la TAE,* a connu aussi une évolution positive avec une participation active de l'association dans l'animation et le financement des activités de la DYTAEL et/ou de la DYTAES. Ainsi, les élus des communes de Niakhar, Colobane, Fimela, Thiomby et Dya ont bénéficié d'une formation sur la TAE.**
- **La note de positionnement et la capitalisation du MECAP sont en cours de rédaction.**
- ***La gestion de l'environnement* a aussi évolué cette année même si la notation reste statique. A la place des formations sur les enjeux environnementaux, l'ANPDI a changé de stratégie à travers la mise en œuvre d'actions respectueuses de l'environnement portées par les communautés locales. A cet effet, elle a appuyé le comité de gestion de la réserve communautaire de Mbelbouck sur une campagne de reboisement et la commune de Niakhar. Par contre, les activités relatives à l'éducation environnementales ne sont pas réalisées cette année.**

3.5 Promotion du Genre

Dans le cadre de la promotion du genre, diverses activités ont été menées pour contribuer à l'accès des couches vulnérables aux facteurs et moyens de production.

A. Facilitation de l'accès des jeunes et des femmes au foncier productif

Pour cette année, 76 personnes dont les femmes et jeunes conseillers (es), les personnes ressources, les commissions domaniales, les chefs de villages et les autorités coutumières ont été formés sur l'accès au foncier. À la suite des journées de sensibilisation sur l'accès des femmes et des jeunes à la terre, quatre femmes bénéficiaires du MECAP dans le Ngothie ont pu obtenir un droit d'usage des terres de leurs maris pour la mise en place de la parcelle fourragère et de la chèvrerie.

Dans le même registre, deux bénéficiaires du MECAP de Ngoyère ont bénéficié de délibérations ainsi que la parcelle communautaire de Colobane.

De même, l'association des handicapés de Niakhar a aussi obtenu une délibération pour la construction de leur poulailler pour une superficie de 2 381m².

Par ailleurs, il est noté une présence de jeunes dans les BE respectifs des CCC de Dya, Thiomby, Nioro Alassane Tall, Keur Samba Gueye et Keur Saloum Diané. Cependant, les femmes sont quasi absentes. Dans les communes accompagnées, les adjointes au maire sont faiblement ressenties dans la conduite des ateliers/rencontres organisés par l'ANPDI. Malgré la dynamique notée, les résultats sur le genre restent faibles.

- **Sur le plan du renforcement des capacités, des avancées sont notées mais la situation demeure faible. Cependant, il est noté 15 nouvelles adhésions dans les GIE d'anacarde dont 10 à NAT et 5 à Toubacouta. Tout l'enjeu est à la remobilisation de l'ADIF et l'ARECAP sur l'accès des femmes au foncier mais aussi au renforcement des sessions de formation et l'accompagnement des acteurs pour l'obtention de dossiers de délibération.**

IV. Perspectives

Pour l'année à venir, l'ANPDI ambitionne de mener les activités ci-dessous classées par axe de changement :

Système alimentaire territorialisé durable

- Réaliser une étude sur les systèmes alimentaires territorialisés dans le Ngothie;
- Sensibiliser/suivre les communes sur la contribution au financement des cantines ;
- Identifier et sensibiliser les philanthropes pour le financement des cantines.

Développement économique local

- Financer dans les meilleurs délais les projets de Niakhar ;
- Accompagner les GIE d'anacarde sur la vente groupée ;
- Renforcer la dynamique organisationnelle des UT d'anacarde ;

- Accompagner la mise en place des relais anacarde ;
- Identifier/copter un point focal pour l'ADIF.

Gouvernance territoriale

- Finaliser de la convention de Mbelbouck ;
- Elaborer deux autres conventions sur la gestion des ressources naturelle ;
- Relancer le processus de l'intercommunalité de Ngothie ;
- Réaliser une étude sur l'économie territoriale et les enjeux de l'intercommunalité ;
- Emmener les acteurs à prendre une décision en faveur de la TAE ;
- Redynamiser la synergie avec ASDES ;
- Mettre en place les CCC de Niakhar, Fimela, Colobane et Toubacouta ;
- Promouvoir l'éducation environnementale dans les écoles.

Genre

- Capitaliser l'expérience de l'ANPDI sur le genre ;
- Poursuivre les activités de sensibilisation et de plaidoyer pour l'accès des femmes et jeunes au foncier productif.